



ANNULATION D'UNE OPERATION A CAUSE DU TEST PCR

Par patale06

Bonjour

J'aurais besoin d'un renseignement. A la suite d'un cancer du sein, une opération de reconstruction était prévue le 9 octobre.

La semaine dernière, je suis allée dans la clinique où je devais me faire opérer pour rencontrer l'anesthésiste et là on m'apprend que je dois faire le test du PCR. Or, je sais très bien que ce test ne sert à rien si on n'a aucun symptôme. Du coup, j'ai dû annuler mon opération attendue depuis si longtemps!

Est-ce légal ? Puis-je avoir un recours en justice?

Merci pour votre réponse

Par chance

vous auriez du accepter que l'on vous fasse le test PCR car ce n'est pas parce que vous n'avez pas de symptôme du covid que vous n'êtes pas malade et par conséquent contagieuse. vous êtes peut-être asymptomatique (pas de symptôme, porteuse sain)

"les personnes chez qui le virus (covid 19) a été détecté, mais qui n'ont pas de symptômes, peuvent le transmettre."

Par patale06

Merci pour votre réponse